



Plus-value Résidence secondaire

Par **tony117**, le **04/10/2020** à **12:15**

Bonjour,

J'ai loué un logement pendant 5 ans (donc la résidence secondaire), j'ai récupéré le bien en Juillet 2020, j'estime la plus value à 12000 euros environ, logement acheté en octobre 2009, j'espérais le vendre jusqu'au début de l'année prochaine maximum pour racheter une résidence principale. Sur les sites en ligne, ça me dit que je serais non imposable, est ce possible ?...merci d'avance pour les réponses.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **04/10/2020** à **13:54**

Bonjour

Pour ceux qui ne sont pas et n'ont pas été propriétaires de leur résidence principale au cours des quatre années précédant la vente, il existe un cas d'exonération d'impôt sur la plus-value, à l'occasion de la vente d'une résidence secondaire, si l'on utilise le prix de vente pour acquérir sa résidence principale dans un délai de vingt-quatre mois.

Par **tony117**, le **05/10/2020** à **16:37**

Bonjour,

J'ai acheté mon habitation principale en 2009, il a été loué de 2015 à 2020.

Si j'utilise le prix de la vente pour ré-acquérir une future résidence principale, est ce que je suis toujours dans le cas de l'exonération d'impôt?

Le futur achat se fera dans les 24 prochains mois.

Cordialement.

Par **tony117**, le **05/10/2020** à **16:52**

Bonjour,

Vu que le logement a été loué depuis 5ans, comment doit on prendre le calcul d'imposition de la plus-value, c'est depuis la location ou l'achat du bien ?

Car ça change tout, pas d'abattement d'impôt de revenu et prélèvements sociaux jusqu'à 6 ans...si c'est depuis l'achat, c'est 11ans, donc un abattement de -36% et -9.9% sur les prélèvements sociaux.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **05/10/2020** à **17:00**

Pour moi, cela passe car ce n'est pas votre résidence principale depuis plus de 4 ans, mais le mieux est de vous renseigner directement à la source... 08 09 40 14 01 s.e.o

Par **tony117**, le **06/10/2020** à **20:17**

Merci beaucoup. bonne continuation.